Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260422-22042605-BF

CCAA Landes - Gers

Séance du 22/04/2026

Délibération N°220426/05

Nombre de conseillers en exercice :	**41**
Présents : …	40
Excusés :	1
Pouvoirs : …	1
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 22 avril 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 9 avril 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à Eugénie les Bains.**

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, FRANCKE Johann, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, LAFITAU Corinne, FRANCHETTO Tony, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DOS SANTOS Sabine, DUCOURNAU Benjamin, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, ROBERT Daniel, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, MINVIELLE Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoit,

Excusés : DESTOUET Aurélien

Pouvoirs : DESTOUET Aurélien à BERDOULET Cédric

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260422-22042605-BF

Objet : Budget annexe ZA de BASSIA - vote du budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.5211-36 renvoyant à celles de l'article L.2312-2,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1ier janvier 2023,
Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 25 février 2025,

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante, le budget primitif 2025 du budget annexe de la ZA de Bassia. Ce budget primitif 2025 s'établi en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Investissement :

Dépenses	1 869 867.63
Recettes	1 869 867.63

Fonctionnement :

Dépenses	1 932 739.59
Recettes	1 932 739.59

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2025 du budget annexe de la ZA de Bassia comme suit :

Investissement :

Dépenses	1 869 867.63
Recettes	1 869 867.63

Fonctionnement :

Dépenses	1 932 739.59
Recettes	1 932 739.59

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES